



COMITE DU GARD DE BASKET BALL

1851 Avenue du Maréchal Juin 30900 NIMES Tel : 04.66.67.95.06

comite-gard-basket@wanadoo.fr

www.comitegardbasket.com

COMITE DIRECTEUR du 22 SEPTEMBRE

Les membres du Comité Directeur du **Comité du Gard de Basket Ball** se sont réunis au siège 1851 Avenue du Maréchal Juin 30900 Nîmes le mardi 22 Septembre 2020 à 18h30 sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence sur laquelle il ressort que 11 membres sur 19 étaient présents.

MEMBRES PRESENTS : Mesdames : Anne VERNET – Marie Annick BOURDIOL – Christine COMBES– Marie Lacoste – Aline VAQUEZ. Messieurs : André FAESCH – Herve GAOUYAT — Jean Luc COMBES –Abdelhaq TARRAF – Didier MARTINATO – David COSTA

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : - Bernard COMPTIER - Nicole MORETON – Pascale PELISSIER – Roger TEISSIER – Boris LOMBARD – Max PEJOT – Jeremy VULTAGGIO – Coralie MARTIN.

Au regard de l'article 18.1 des statuts du Comité Départemental, le quorum étant atteint, le Comité Directeur peut valablement délibérer.

PRESIDENT : André FAESCH

Le Président ouvre la séance à 18h30 en souhaitant la bienvenue aux élus présents et en s'assurant de la santé des membres du comité. Ensuite il présente l'ordre du jour de la réunion.

- = Point sur le protocole sanitaire.
- = Point sur l'arbitrage (recyclage, réforme).
- = Point sur les championnats 2020 / 2021.
- = Point sur les manifestations à venir (forum, plateaux).
- = Point sur les licences et les clubs.

COMMISSION SANITAIRE

David Costa

Suite à la parution du protocole sanitaire de la FFBB le Comité du Gard a mis en place une commission sanitaire dirigée par David Costa (médecin du sport). Cette commission est la seule habilitée sous le sceau du secret médical à autoriser les reports de match (la commission sportive entérine uniquement les décisions de report). Le comité à envoyer à tous les clubs les formulaires (à retourner pour le 30 septembre) et protocole sanitaire à appliquer ainsi que les adresses et n° de tel s'y afférant (commissionmedicaleCD30@gmail.com et 06/75/18/09/79).

La commission médicale est constituée de trois médecins (Littoral, Vergèze et Nîmes).

David Costa validera le dossier médical des arbitres avant que la saisie sur FBI ne soit faite par Anne ou Christine, l'ECG est obligatoire. Les arbitres qui n'auront pas de dossier médical ne pourront pas être désignés pour les compétitions à compter du 1^{er} octobre.

Le recyclage des arbitres s'est déroulé à Uzès le 19 Septembre, 33 arbitres y ont participé ils ont tous réussis les test (QCM et test Luc Leger (moins 1).

Lors de cette journée la présence de Jacob Moulin (CTO Ligue) nous a permis de bien définir la position de la Ligue et de la FFBB sur le protocole sanitaire. Sa venue a été apprécié par toutes les personnes présentes. Nous avons réfléchi pour la saison prochaine de la refaire au Prieuré d'Uzès avec un atelier animé par un entraîneur fédéral.

L'après-midi nous avons mis en place avec les formateurs les différents secteurs de formation :

- Damien Coder : Secteur Alès
- Max Pejot et Naoufel : Secteur Bagnols et à Besseges (avec les Vans)
- Xavier Messiez Petit : Secteur Sumène et Quissac
- Btissam Bakloul : Secteur Nîmes (côté St Gilles)
- Sylvain Philippe : Secteur Vergèze. Btissam et Sylvain se laissent le choix pour le partage en fonction du nombre des arbitres en formation.

Le contenu a été vu autour du livret qui se trouve dans la mallette de l'arbitre. Le livret sera donné aux stagiaires. Achat de plusieurs mallettes, présentation aux clubs quand Pascale présentera la création sur FBI des écoles d'arbitrage. Les formateurs ont décidé des thèmes à aborder.

Nous n'avons pas choisi toutes les dates laissant aux formateurs la possibilité de s'entendre avec les clubs qui auront signé la chartre. Ils s'occupent aussi de trouver leurs lieux de formation. Par contre, ils doivent organiser une première séance début novembre.

Le samedi 23 janvier tous les stagiaires se retrouveront à Nîmes pour une matinée de formation commune.

La 3^{ème} séance aura lieu début mars (après vacances d'hiver) par secteur

La 4^{ème} séance aura lieu début mai peut être au Prieuré à Uzès avec moment convivial si possible.

Les arbitres se feront évaluer pendant les rassemblements organisés par le comité (Carnaval, All Star, fête du mini basket).

Ils auront la possibilité de le faire en 2 ans si nécessaire.

Un mail sera envoyé à tous les clubs pour parler de la création des écoles d'arbitrage (utilisation de FBI) et pour annoncer les formateurs par secteur avec leurs numéros de portable et leurs adresses mails ainsi que l'organisation.

La liste est gérée pour Anne.

Pour le rattrapage du recyclage il sera organisé au comité avec Max et Hervé le samedi 10 octobre de 9h à 12h. Devront s'y rendre les absents de ce samedi 22 septembre.

En Pièces jointes Règlement fond financier Départemental et Budget Prévisionnel Formation. Ces documents ont été adoptés par le Comité Directeur.

FFD et PEREQUATION

Jean Luc Combes

Présentation par Jean Luc du règlement du Fond Financier Départemental et Budget Prévisionnel Formation. Ces documents ont été adoptés par le Comité Directeur et sont en pièces jointes du PV.

COMMISSION SPORTIVE

Bernard Comptier

Nous rencontrons d'énormes difficultés avec les salles non classées.

Depuis le 19/06/2020 une intervention dans FBI bloque certaines actions de programmation.

Concrètement, pour ce week-end du 26 et 27 septembre, première journée de championnat en PRM et DM2 et première journée de brassages "jeunes", les problèmes sont les suivants.

En date du 23 septembre, pour les brassages, les plateaux de BESSEGES, QUISSAC, SALINDRES et ST JULIEN LES ROSIERS ne peuvent pas être programmés.

Pour s'affranchir du blocage et créer les fichiers e-marque des rencontres ces plateaux ont été créés sur d'autres gymnases, à savoir :

BESSEGES à Ales

QUISSAC à Anduze

SALINDRES à Rousson

SJLR à Rousson.

Merci de bien prévenir les équipes que vous recevez des lieux exacts des rencontres.

EN PRM, pour permettre la désignation des arbitres, le match à BESSEGES est programmé à Ales et celui à MILHAUD est programmé à Nîmes (Ph. Lamour).

Là aussi, ces programmations sont faites pour s'affranchir du blocage et pour permettre la désignation des arbitres...

Merci de bien prendre en compte ces informations et prévenir les équipes en déplacement ainsi que les arbitres du lieu réel des rencontres.

De plus il faudra certainement régulariser les barèmes des arbitres...

EN DM2, néant ce week-end mais pour la prochaine journée il faut anticiper avec au moins QUISSAC et SALINDRES (Salindres également en PRM).

Les clubs concernés ont été relancés pour qu'ils contactent leurs collectivités afin d'obtenir les documents indispensables à la désignation des arbitres.

Les calendriers PRM, DM2, IDPRF sont consultables sur FBI.

COMMISSION Salles et TERRAINS Herve GAOUYAT Abdelhaq TARRAF

A la suite de la réception de la liste ci-dessous des salles non désignables le 19 Juin.

N° national	PV	TEST	EFFET CFE	Commune	Code postal	Nom de la salle
3016901	non	non	rendue non désignable depuis le 10/06/2020	MILHAUD	30540	CENTRE SOCIO CULTUREL salle SMAS
133000702	non	non	rendue indésignable depuis le 19/06/2020 :	ALES	30100	B1 LYCEE DUMAS
133000703	ok	non	rendue indésignable depuis le 19/06/2020	ALES	30100	SALLE JOSEPH MARTINEZ - Tamaris
133030501	non	non	Rendu indésignable depuis le 19/06/2020	SALINDRES	30340	GYMNASE Lou FRIGOULOU
133003401	non	non	rendue indésignable depuis le 19/06/2020 :	BELLEGARDE	30127	SALLE OMNISPORTS
133003701	non	non	rendue indésignable depuis le 19/06/2020	BESSEGES	30160	HALLE DES SPORTS
133005301	non	non	rendue indésignable depuis le 19/06/2020	BRIGNON	30190	HALLE DES SPORTS
133012501	non	non	rendue indésignable depuis le 19/06/2020	GARONS	30128	COMPLEXE SPORTIF DE GARONS
133018904	non	non	rendue indésignable depuis le 19/06/2020	NIMES	30000	SALLE CAPOUCHINE
133021001	non	non	rendue indésignable depuis le 19/06/2020	QUISSAC	30260	Halle des sports QUISSAC
133022301	non	non	rendue indésignable depuis le 19/06/2020	ROUSSON	30340	SALLE LOUIS ARAGON
133026901	non	non	rendue indésignable depuis le 19/06/2020	SAINT-JEAN-DU-GARD	30270	GYMNASE COLLEGE M. LAPIERRE

A la date du 29 septembre, seules les salles de Salindres et Quissac ne sont pas désignables.

COMMISSION TECHNIQUE**Jimmy NEBOT**

Intervention du CTF sur les créneaux des nouvelles associations

Préparation de la fin du cycle de formation initiateur et animateur

Préparation des nouveaux cycles pour les nouveaux modules de formation fédérale

(Brevets fédéraux)

Consultations des clubs pour la détection U 14 Occitanie.

COMMISSION QUALIFICATION**Christine Combes****Affiliation de trois nouveaux clubs :**

Basket Club de la Vaunage Calvisson

Basket Club Vidourle Gallargues

Brignon Basket Club (ex AOG)

Arrêt du club d'Anduze

Point sur les licences au 22 Septembre : 1102 avec 33% de féminin. Christine ne relève pas de difficultés particulières pour la saisie des licences. Le 03 Octobre Christine sera présente dans la salle de Milhaud pour répondre aux difficultés rencontrées par certains clubs et résoudra les problèmes rencontrés

COMMISSION MINI-BASKET**Marie Lacoste Nicole Moreton**

La situation sanitaire actuelle et le manque de joueurs licenciés ne permettent pas l'organisation de la fête du mini-basket (Retour au jeu) prévue à Ales le 3 Octobre 2020.

Ce jour-là Gilles Malecot référent national mini-basket interviendra de 9h30 à 11h00 dans la salle de Milhaud pour des démonstrations d'exercices pour retour au jeu.

Marie a lancé les demandes d'engagement pour les championnats mini-basket.

FORUM du 24 Octobre 2020.

Un forum sur les incivilités sera organisé le 24 Octobre de 9h00 à 12h00 dans l'hémicycle de Nîmes Métropole.

Ce forum sera animé par :

- Franck Campus : le projet de développement.
- Philippe Caballo : les Incivilités.
- Alain Puel : Responsabilités des dirigeants

Fin de la réunion à 21H00

Le Secrétaire Général

Hervé Gaouyat



Le Président

André Faesch



Buddget Prévisionnel Formation arbitres 2020 / 2021

Recettes			Dépenses		
	Nb match	Coût		Nb	Coût
PRM	120	1 800,00 €	Recyclages	3	945,60 €
DM2	120	1 800,00 €	Collation Arbitres et Formateurs		600,00 €
PRF	21	315,00 €	Déplacements formateurs		345,60 €
			Formation des arbitres		4 986,80 €
			Déplacements des formateurs	1680 Km	604,80 €
DMU17	56	840,00 €	Collation lors des 3 rassemblements		400,00 €
DMU15	56	840,00 €	Visite des écoles d'arbitrage	1800 Km	648,00 €
			<i>Observations des 30 arbitres clubs</i>	<i>60</i>	
IDFU18	7	105,00 €	Indemnités observateurs à 25€		1 500,00 €
IDFU15	14	210,00 €	Déplacements des observateurs	1680 Km	1 296,00 €
			<i>Observations des 5 arbitres à potentiel</i>	<i>10</i>	
			Indemnités observateurs à 25€		250,00 €
Complément comité		22,4	Déplacements des observateurs	800 Km	288,00 €
Total		5 932,40 €			5 932,40 €



REGLEMENT DU FOND FINANCIER DEPARTEMENTAL → FFD

Ex-Caisse de Péréquation Version du 18/09/2020

Saison
2020/2021

ARTICLES																			
1 – Principe	<p>Le Fond Financier Départemental (FFD) est constitué et géré par le Comité du GARD de Basket-Ball. Il est utilisé pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation des arbitres - Les divers frais administratifs liés à la désignation et à la formation des arbitres - L'indemnisation des officiels sur les divisions concernées par l'article 3. <p>Plus de contribution directe des clubs à la formation des arbitres et aux recyclages</p>																		
2 – Fonctionnement général	<p>Les clubs verseront au Comité du GARD, un forfait annuel fixé pour l'ensemble des frais en fonction du niveau d'engagement de leur équipe.</p> <p>Le CD30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reversera aux officiels les frais de rencontres pour lesquelles ils auront officié, après désignation. - Reversera aux clubs conventionnés les ristournes de 30 € par rencontre à domicile - Reversera aux clubs conventionnés le solde du Fond dédié aux arbitres en formation - Approvisionnera et distribuera les dotations aux nouveaux arbitres en formations - Prendra en charge les frais liés à la formation et au recyclage des arbitres (Voir article 7) 																		
3 – Divisions concernées	<p>Seniors (Pré-régionale, Départementale 2) soit PRM, PRF et DM2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Saison régulière • Phase finale <p>Divisions Jeunes (DMU15 niveau 1, DMU17 niveau1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Saison régulière • Phase finale <p>Divisions Jeunes bi-départementale (IDMU20 niveau 2, IDFU15 niveau1 et IDFU18 niveau 1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Saison régulière • Phase finale 																		
4 – Exclusions	<p>Rencontres amicales ou d'entraînement Rencontres de Coupe du Gard, Coupe régionale ou de Trophée Coupe de France Les brassages chez les jeunes</p>																		
5 – Versement du forfait annuel	<p>Le comité établira une facture pour la saison des frais liés au FFD pour les divisions concernées. Ce montant sera fractionné en 5 fois. Sur un appel de fond du comité gestionnaire selon les modalités suivantes, une fraction du montant sera déposée dans le FFD, par 5 virements automatiques à la date du 5, ou par prélèvement automatique à la date du 5 ou par dépôt de 5 chèques à la trésorerie du comité gestionnaire.</p> <p>Les prélèvements débiteront le 5 du mois de la 1ère journée du championnat.</p>																		
6 – Traitement administratif	<p>Chaque groupement sportif concerné devra fournir au comité un R.I.B. ou R.I.C.E. à son engagement. Chaque officiel devra fournir au comité un R.I.B. ou R.I.C.E. avec les papiers administratifs de début de saison.</p>																		
7 – Détermination du montant annuel forfaitaire et du forfait départemental	<p>Le montant du forfait annuel est déterminé par catégorie de championnat en tenant compte du nombre d'équipes, du nombre de rencontres à disputer, du déplacement kilométrique moyen de la division, du prix d'indemnisation du kilomètre et de l'indemnité de rencontre.</p> <p>Pour tous, ce montant prend également en compte les frais de gestion correspondant à la gestion des désignations et des frais bancaires (5 € par rencontre à Domicile).</p> <p>Pour toutes les équipes Gardoises, ce montant prend également en compte les frais liés à la Formation des arbitres (15 € par rencontre à Domicile), qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les recyclages d'arbitres - L'observations des arbitres clubs et de quelques arbitres potentiels (25 € par rencontre) - Le suivi des écoles d'Arbitrage - Les regroupements des arbitres en formations par secteurs et sur le département - Le déplacement des formateurs et observateurs (à 0.36 € par Km). <p>Il sera réévalué chaque saison en fonction de ces critères et du montant de la saison précédente.</p>																		
8 – Montant des forfaits financiers départemental par rencontre	<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #333; color: white;"> <th style="padding: 5px;">DIVISION</th> <th style="padding: 5px;">FORFAIT DEPARTEMENTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">Pré-Régionale Masc.</td> <td style="padding: 5px; color: red;">140 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Départementale 2 Masculin</td> <td style="padding: 5px; color: red;">130 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">Pré-Régionale Féminin</td> <td style="padding: 5px; color: red;">130 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">U17 M niveau 1</td> <td style="padding: 5px; color: red;">110 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">U15 M niveau 1</td> <td style="padding: 5px; color: red;">110€</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">IDFU15 niveau 1</td> <td style="padding: 5px; color: red;">110 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">IDFU18 niveau 1</td> <td style="padding: 5px; color: red;">110 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">IDU20M</td> <td style="padding: 5px; color: red;">Voir CD 34</td> </tr> </tbody> </table>	DIVISION	FORFAIT DEPARTEMENTAL	Pré-Régionale Masc.	140 €	Départementale 2 Masculin	130 €	Pré-Régionale Féminin	130 €	U17 M niveau 1	110 €	U15 M niveau 1	110€	IDFU15 niveau 1	110 €	IDFU18 niveau 1	110 €	IDU20M	Voir CD 34
DIVISION	FORFAIT DEPARTEMENTAL																		
Pré-Régionale Masc.	140 €																		
Départementale 2 Masculin	130 €																		
Pré-Régionale Féminin	130 €																		
U17 M niveau 1	110 €																		
U15 M niveau 1	110€																		
IDFU15 niveau 1	110 €																		
IDFU18 niveau 1	110 €																		
IDU20M	Voir CD 34																		

9 – Montant annuel	Montant Annuel = Forfait Régional x (Nombre de rencontres à domicile en poule)			
	DIVISION	NOMBRE RENCONTRES	Appels de fonds	COMPRENANT
	Pré-Régionale Masc.	20	5 x 280 €	Saison régulière et phases finales : <i>arbitres</i>
	Départ. 2 Masculin	20	5 x 260 €	Saison régulière et phases finales : <i>arbitres</i>
	Pré-Régionale Féminin	Voir CD 34		Saison régulière et phases finales : <i>arbitres</i>
	U17 M niveau 1	14	5 x 154 €	Saison régulière et phases finales : <i>arbitres</i>
	U15 M niveau 1	14	5 x 154 €	Saison régulière et phases finales : <i>arbitres</i>
	IDFU15 niveau 1	14	5 x 154 €	Saison régulière et phases finales : <i>arbitres</i>
	IDFU18 niveau 1	14	5 x 154 €	Saison régulière et phases finales : <i>arbitres</i>
	IDU20M	Voir CD 34	Saison régulière et phases finales : <i>arbitres</i>	
10 – Indemnisation des officiels	<p>Les officiels seront indemnisés par le Comité du Gard sous forme de virement bancaire ou postal. Les officiels devront fournir avec leur fiche de renseignement en début de saison, un R.I.B. ou R.I.C.E.</p> <p>Les virements seront effectués 2 fois par mois, après contrôle par le gestionnaire du FFD de la présence de l'officiel à la rencontre à l'aide des feuilles de marque ou des doubles.</p> <p>Le montant de ces virements est fixé en fonction des rencontres sur lesquelles les officiels ont officié durant la période concernée.</p>			
11 – Désignations multiples pour les officiels	<p>En cas de désignations multiples (une rencontre concernée et une rencontre non concernée), les équipes en présence pour la rencontre non concernée indemniseront les arbitres uniquement pour l'indemnité de rencontre. L'indemnité de déplacement étant prise en compte dans le forfait départemental.</p>			
12 - Limitation du Coût	<p>Afin de ne pas pénaliser les clubs financièrement, le comité fixera chaque saison en fonction des équipes engagées dans les différentes compétitions, et des officiels à la disposition, une limitation du coût pour une journée de championnat. Cette limitation pourra exceptionnellement être dépassée si les conditions le justifient.</p>			
13 – Sanction à la non-participation financière	<p>Pour les clubs, tout retard dans le paiement des provisions entraînera une pénalité financière suivant les tarifs mentionnés dans les dispositions financières du comité gestionnaire sur les sommes appelées non-payées.</p> <p><u>Impératif</u> : Noter les pénalités financières pour retard de paiement sur la facture.</p> <p>En cas de non-paiement en fin de saison, en plus des majorations, le règlement FFBB sera appliqué.</p>			
14 - Bilan annuel	<p>En fin de saison, le Comité calculera le montant exact des frais pour la saison écoulée.</p> <p>Un bilan annuel sera établi et servira de base pour l'établissement du Prévisionnel du FFD pour la saison suivante</p> <p>En cas de solde excédentaire pour la division, il restera acquis pour le comité.</p>			
15 – Cas particulier : Forfait simple	<p>En cas de forfait d'une équipe sur une rencontre, le montant du forfait départemental restera acquis au FFD.</p>			
16 – Cas particulier : Forfait général d'une équipe	<p>En cas de forfait général en cours de saison, le montant versé au titre du FFD sera restitué au club déduction faite du prorata des rencontres de championnat disputées et minoré des 15 € dédié à la formation et des 5 € pour les frais de gestion.</p>			
17 – Cas particulier : Absence des officiels	<p>En cas d'absence d'un (des) officiel(s), le forfait départemental de la rencontre restera acquis au FFD et sera reversé dans le FDO (Fond dédié aux officiels)</p>			
18 – Cas non-prévus	<p>Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par le Bureau du comité après étude par la commission sportive.</p>			